



## Travailler est-il un motif valable pour refuser une convocation ?

Par **jacques22**, le **29/01/2018** à **09:06**

Bonjour,

Travailler est-il un motif valable pour refuser de se présenter à une convocation pénale?

Merci d'avance.

Par **youris**, le **29/01/2018** à **18:06**

Bonjour,

Une fois peut être mais la patience des juges et des victimes a des limites surtout vous travaillez en CDI;

Salutations

Par **jacques22**, le **30/01/2018** à **08:21**

Bonjour,

Je pense surtout aux convocation répétitives des agents de police judiciaire qui n'ont pas de suites même 20 ans après

dans ce cas on ne se fait plus arrêté au domicile alors!?

et selon vous on peut aussi alors reporter une convocation d'un juge et même d'un tribunal?!

Merci